

Prix de la solidarité de proximité

Dossier de candidature 2011

1. Identité de votre projet

- 1.1. Nom de l'organisme : Proximité
- 1.2. Statut juridique : Association loi de 1901
- 1.3. Année de création : 2003
- 1.4. Nom de la personne qui porte le projet : Isaline Rohmer, directrice de l'association
- 1.5. Adresse courriel et numéro de téléphone : i.rohmer@proxite.com, 06 26 44 17 85

2. Origine de votre projet

2.1. Besoins de solidarité repérés : En 2002, l'actuel Président de Proximité, Félix de Belloy, avocat de profession, intervenait bénévolement dans certaines cités de Saint-Denis, en lien avec des éducateurs de prévention de la délinquance. Les familles qu'il rencontrait exprimaient un grand besoin de soutien dans l'éducation de leurs enfants. Déscolarisation, délinquance, chômage étaient les principales inquiétudes exprimées par les parents et observées par les élus et les représentants des établissements scolaires. Les jeunes et le monde du travail cohabitaient sur le même territoire sans avoir l'occasion de se rencontrer, dans une situation qui génère incompréhension mutuelle, voire violence et délinquance.

2.2. Objectifs que nous visons par notre action : Proximité a pour finalité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes vivant dans des quartiers en difficulté, par l'établissement de liens humains et durables entre le monde du travail et ces quartiers. L'objectif est de rapprocher des populations qui s'ignorent ou se craignent, permettre à des jeunes de choisir le parcours professionnel qui leur convient et les accompagner pour qu'ils aient les moyens d'y parvenir.

2.3. Nos motivations : Nous croyons...

... Que tout jeune mérite d'être soutenu dans ses efforts scolaires et dans ses efforts d'insertion sociale et professionnelle, quels que soient son parcours et son niveau.

... Que, au delà des politiques publiques, la société civile doit s'engager pour favoriser réellement la mixité sociale et l'égalité des chances.

... Que la rencontre et le dialogue sont des clés d'évolution, à l'échelle de la personne comme de la société.

... Que les échanges entre des personnes issues de milieux différents permettent de modifier les représentations réciproques et favorisent la compréhension mutuelle.

... Qu'un accompagnement individualisé, par un adulte référent, contribue à faire grandir un jeune et à le rendre progressivement autonome, à condition d'être inscrit dans la durée et dans la confiance. (Extrait de la Charte de Proximité)

2.4. Notre « slogan » : « Les réussites se partagent »

3. Type d'action : (Entraide / Parrainage)

Proximité propose une action de parrainage de proximité à des jeunes de 12 à 30 ans. Tous sont volontaires dans leur démarche. Chacun est accompagné individuellement par un adulte appartenant au monde du travail. Le parrainage est un accompagnement qui a vocation à s'inscrire dans la durée. Le contenu est personnalisé en fonction des besoins des jeunes et adapté à leur âge et leur profil. Il peut porter sur la scolarité, l'orientation professionnelle, l'insertion dans l'emploi et le cas échéant sur des problématiques d'ordre social, familial et culturel.

L'action de parrainage se décline de la façon suivante :

- parrainage "**en antenne**" pour les jeunes de 12 à 18/20 ans : ceux-ci rencontrent leur parrain à raison de 2 heures hebdomadaires dans des locaux dédiés, en présence d'un responsable d'antenne salarié ou bénévole de l'association. Le parrainage porte majoritairement sur les questions scolaires et d'orientation professionnelle ;

- parrainage "**en entreprise**" pour les jeunes à partir de 16 ans qui souhaitent concrétiser leur réflexion sur la vie professionnelle. Ceux-ci rencontrent leur parrain sur son lieu de travail à raison de 2 à 4 rendez-vous mensuels. Le parrainage porte majoritairement sur les questions de projet professionnel, recherche de stage / alternance et d'emploi.

4. Présentation de notre projet

4.1. Notre lieu d'action (Ville, code postal, région) : Proximité a 4 antennes implantées dans 3 villes d'Ile de France :

- à Saint Denis (93200, Ile de France), où se trouvent la première antenne ouverte en 2003 et une deuxième antenne ouverte en 2010 à la Plaine Saint Denis,
- à Nanterre depuis 2007 (92000, Ile de France), et
- à Noisy le Grand depuis 2009 (93160, Ile de France)

4.2. Description succincte de notre action : Le parrainage mis en place en fonction de l'âge et des besoins du bénéficiaire fait l'objet d'un **suivi régulier et des bilans trimestriels** permettant d'en évaluer la pertinence et si nécessaire d'en recadrer les objectifs et le contenu. Des événements sont également organisés (visites d'entreprise, découvertes des métiers, week-end de révision) et des outils pédagogiques mis à disposition des binômes.

4.3. Ce que nous apportons aux bénéficiaires de notre action : Le parrainage permet aux jeunes de reprendre confiance. Il favorise la réussite scolaire et la construction de projets professionnels réalistes et cohérents. Le parrainage à dominante scolaire permet aux jeunes de donner du sens à la scolarité, de progresser scolairement. Il permet aussi et si nécessaire de faire un travail de **médiation entre l'élève, les parents, l'école et les instances intervenant autour du champ éducatif (justice, services sociaux ou de prévention, etc.)**. Le parrainage en entreprise permet l'acquisition des codes de comportement en entreprise, la connaissance du monde professionnel, l'accès à la formation, les possibilités de rencontres professionnelles. Proximité permet donc d'augmenter les chances d'accès à l'emploi et l'ouverture à de nouveaux champs socio-culturels et professionnels.

4.4. Comment nous soutenons nos bénévoles : Les binômes sont suivis de façon très régulière par les responsables d'antennes, directement présents lors des rencontres de parrainage (parrainage scolaire) ou via un suivi téléphonique et des points réguliers en présence du binôme pour le parrainage en entreprise. Tous les binômes de parrainage font chaque trimestre un bilan complet en présence d'un permanent de Proximité. Les parrains bénévoles bénéficient de formations et ont à leur disposition des outils pédagogiques pour pouvoir appréhender plus sereinement leur rôle de parrain : kit du parrainage, bibliothèque, week-end de révision, etc.

4.5. Comment nous organisons la « réciprocité du don » : Le parrainage est une relation. Tout engagement d'un parrain lui apporte donc en retour l'enrichissement qui induit le lien de

confiance qui se tisse avec le jeune et l'échange culturel et/ou générationnel qui va souvent de pair. La plupart des parrains en témoignent et reconduisent leur engagement d'une année sur l'autre.

4.6. Quel est le budget nécessaire pour notre action et comment nous le finançons : En 2011, le budget de Proximité est de 226.000€. Il provient à 50% de fonds publics (Etat, Région et Mairie) et à 50% de fonds privés (fondations d'entreprises et taxe d'apprentissage).

5. Données chiffrées

5.1. Nombre de bénévoles mobilisés : à ce jour, Proximité compte 168 parrains actifs.

5.2. Nombre de bénéficiaires dans les 12 derniers mois : 178 bénéficiaires en 2010.

5.3. Nos indicateurs de satisfaction de nos bénéficiaires et de nos bénévoles : l'association évalue les indicateurs suivants tout au long de l'année scolaire :

- la demande des jeunes et des familles (nombre d'inscriptions sollicitées)
- l'assiduité et la fidélisation des binômes jeunes / parrains
- l'amélioration des bulletins scolaires des élèves
- le recrutement des parrains bénévoles et la réceptivité des entreprises à la démarche
- la satisfaction des bénévoles et des jeunes accompagnés, ainsi que leur famille
- le nombre de rencontres de découverte des métiers, de stages et d'occasions d'information sur l'orientation
- la qualité du suivi proposé, des formations et de la vie associative

6. Nos soutiens

6.1. Institutionnels ou moraux (personnalité locale ou régionale) : Generali, Plaine Commune, Auchan, BNP Paribas, AXA, Société Générale, Lyonnaise des Eaux, Total, Xerox, etc.

6.2. Financiers (publics ou privés) : Total, Fondation Société Générale, Fondation BNP Paribas, Aviva, Areva, Conseil Régional d'Ile de France, Acsé, Direction régionale de l'emploi et de la formation professionnelle, Contrats urbains de cohésion sociale, etc.

7. Nos besoins

7.1. Nous n'avons pas de besoins spécifiques en matériel.

7.2. Nos ressources financières nous permettent essentiellement :

- d'assurer un contact permanent avec les binômes et donc un suivi de qualité (rémunération des permanents de Proximité),
- de mettre à disposition des outils pédagogiques ad hoc (formations, supports, week-end de révision...),
- de développer de nouveaux projets, de recruter de nouveaux binômes et de créer de nouvelles antennes, et
- de communiquer sur notre activité pour participer au développement de l'association.

7.3. Nous avons besoin de bénévoles issus du monde du travail pour parrainer un jeune et l'accompagner dans sa scolarité, orientation et/ou insertion professionnelle. Nous sommes également à la recherche de bénévoles pouvant nous aider à certaines tâches liées à la gestion de notre structure (communication, comptabilité et informatique, etc.).

7.4. Nous organisons chaque année au moins deux sessions de formation sur des thèmes relatifs à l'éducation, l'orientation et/ou la psychologie et sommes toujours intéressés pour rencontrer des formateurs.

7.5. Nous aurons probablement besoin de locaux partagés complémentaires à la Plaine-Saint-Denis et Noisy-le-Grand dans les prochains mois en raison des projets d'ouverture d'antennes.